

Puis, il est passé aux pensions, aux montants en cause et ainsi de suite, pour en venir à dire:

Quiconque se donne la peine d'étudier la situation et ce qui est arrivé au coût de la vie depuis 1952 se rendra compte que la majoration de la pension, —soit 15 p. 100 au total—est beaucoup plus considérable que la hausse relativement faible dans le coût de la vie au cours de cette période.

Et nous étions à l'époque où le gouvernement libéral accusait d'énormes excédents budgétaires. Comment y parvenait-il? En faisant mourir de faim les miséreux, les aveugles et les infirmes. J'aimerais lire d'autres passages. L'honorable député d'Essex-Est disait encore:

Ce que, de notre côté, nous avons cherché à faire, c'est de ne pas nous rendre aux demandes désordonnées de mon honorable ami...

Un membre du PSD avait demandé que les pensions soient portées à \$75. Voici ce que lui a répondu l'honorable député d'Essex-Est:

Ce que, de notre côté, nous avons cherché à faire, c'est de ne pas nous rendre aux demandes désordonnées de mon honorable ami, ni par ailleurs céder aux attitudes réactionnaires d'autres membres de la Chambre. Nous avons cherché, conformément à ce que nous croyons être nos moyens, à satisfaire aux besoins qui nous semblent exister au pays, et je n'ai aucun doute que la population du Canada considère notre attitude à cet égard comme étant sérieuse et telle qu'elle doit être.

En somme, le gouvernement de l'époque ne pouvait se permettre, selon l'honorable représentant, une majoration supérieure à \$6 par mois. Il y eut alors une interpellation.

M. Knowles: Quarante-six dollars par mois est la liberté de mourir de faim.

L'hon. M. Martin: «Liberté de mourir de faim.» Je dirai à l'honorable député, pour qui j'ai beaucoup d'estime, comme il le sait d'ailleurs, qu'il a fait de temps à autre des demandes exagérées qui ont rendu plus difficile la tâche de faire accepter certaines de ces mesures.

Autrement dit, ceux qui demandaient plus de \$6 rendaient plus difficile au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du temps la tâche de relever le montant au delà de \$6. Quelle différence on constate plus tard en 1957, comme en fait foi la page 703 du compte rendu de 1957-1958:

M. McCleave: Votre opinion au sujet des \$6 a également changé.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami constatera, s'il siège à la Chambre aussi longtemps que moi, qu'un des meilleurs moyens de s'accorder est de reconnaître qu'on doit changer d'idée.

C'était un aveu qui explique peut-être le changement qui s'est produit ces dernières années.

Examions donc les réalisations passées. Je m'arrêterai aux dépenses pour chacune des années 1956-1957 et 1961-1962. Nos versements de justice sociale pour ces deux années comprennent les prestations de pension aux

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

anciens combattants, mais non pas les pensions versées aux fonctionnaires. J'ai déjà dit qu'une proportion relativement peu élevée de la hausse entre ces deux années faisant l'objet de la comparaison découlait des augmentations accordées en février, mars et avril 1957, mais les chiffres sont les suivants: les versements de la sécurité de la vieillesse sont passés de 379.1 millions à 606.6 millions, soit une augmentation de 60 p. 100. Au chapitre de l'assistance-vieillesse, la participation du gouvernement fédéral est passée de 20.3 millions à 30.7 millions de dollars, soit une augmentation de 51 p. 100. Dans le cas des allocations aux aveugles et aux infirmes, la quote-part du gouvernement fédéral est passée de 10.1 à 20.3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 101 p. 100. Ces derniers chiffres ne tiennent pas compte de l'augmentation envisagée par le projet de loi et la résolution dont nous sommes saisis. Dans le domaine des subventions à l'hygiène, y compris les subventions à la construction d'hôpitaux, notre participation, de 36.3 millions qu'elle était, a atteint 49 millions de dollars.

Parlons maintenant de l'assurance-hospitalisation. Je le répète, on a déjà inséré l'assurance-hospitalisation dans les recueils législatifs et il nous a fallu prélever depuis les fonds requis. Les chiffres que j'ai cités il y a un instant, relativement au coût, étaient trop bas. Il n'y avait pas d'assurance-hospitalisation en 1956-1957, lorsque les honorables vis-à-vis enregistraient des excédents dont ils se vantent. Après l'avoir promise durant une trentaine d'années, ils ont adopté au petit bonheur une mesure législative, ne devant s'appliquer que dans certaines circonstances déterminées, et nous avons dû recueillir les fonds pour donner suite à ce projet.

Le programme d'assurance-hospitalisation a été mis en œuvre pour la première fois en 1958-1959. L'augmentation est de 54.7 à 284.2 millions de dollars. On commence à comprendre d'où viennent les déficits. Je prie les honorables vis-à-vis de faire savoir à la Chambre et à la population quel est le programme que nous n'aurions pas dû adopter. Ils se rappelleront qu'ils les ont approuvés tous.

J'ai déjà fait état des versements afférents à la justice sociale. Et que dire des pensions aux anciens combattants? En 1956-1957, ces pensions s'établissaient à 175 millions de dollars. Elles se sont accrues depuis et, en 1961-1962, le chiffre était de 80 millions plus élevé: il atteignait 255 millions de dollars. Les fonctionnaires à la retraite recevaient 21 millions de dollars en 1956-1957; en 1961-1962, ils ont reçu 41 millions. Je pourrais ainsi passer en revue tous les secteurs et montrer les augmentations qui ont eu lieu et auxquelles ont souscrit les députés de tous